

Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027

Cadre de référence de la mesure 1.2



Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027 – Cadre de référence de la mesure 1.2 est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon J.-A.-DeSève
Montréal (Québec) H2L 4M1
Téléphone : 514 528-2400
ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Rédaction

Danie Royer, agente de planification de programmation et de recherche (APPR)
Sofia Scuralli, Dt. P., APPR

Collaboration

Karine Forgues, APPR
Chloé Geoffroy, APPR
Michel Malo, technicien de recherche
Ève-Marie Richard, Dt. P., APPR

Révision linguistique et mise en page

Luigia Ferrazza, agente administrative

Sous la direction de :

Véronique Duclos, coordonnatrice régionale, secteur Environnements urbains et santé des populations
Anne Pelletier, cheffe de service, Santé environnementale et parcours de vie en milieux urbains
Catherine Robichaud, cheffe de service, Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés

Remerciements

Nous remercions les membres de la Coalition montréalaise des Tables de quartier et les membres du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal pour leurs multiples implications dans la mise à jour de ce programme.

Ce document est disponible en ligne :

<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/appels-projets/>

© Gouvernement du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-94545-1 (En ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Bibliothèque et Archives Canada, 2023

Mot de la directrice

La saine alimentation est un déterminant majeur de la santé d'une population et permet autant un développement optimal chez les jeunes qu'un vieillissement en santé chez la population aînée. Elle a une influence positive sur la santé mentale ainsi que dans la prévention de plusieurs maladies chroniques. En plus d'avoir un impact positif sur la santé et la qualité de vie, l'alimentation et le système alimentaire jouent un rôle important dans la lutte aux changements climatiques, la transition écologique et la résilience communautaire.

Dans le cadre de cet appel de projets, la santé publique s'intéresse à l'amélioration de l'alimentation des Montréalaises et des Montréalais, en portant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité. C'est notamment par le soutien du milieu communautaire, porteur d'actions incontournables au développement d'un système alimentaire juste et durable, que cette amélioration est possible. Ce soutien prend différentes formes; le *Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027* en est un exemple.

Les nouvelles données et connaissances en lien avec la sécurité alimentaire, ainsi que les impacts de la pandémie et de l'inflation sur la population et sur les milieux communautaires nous ont menés à réviser ce programme de financement « PASTA ». Ce processus de révision visait à mieux répondre aux besoins des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation, de s'adapter aux réalités des milieux communautaires et d'assurer une meilleure équité territoriale dans la distribution des fonds.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs liés à l'alimentation saine et durable, au pouvoir d'agir des communautés et à la réduction des inégalités sociales de santé du Programme national de santé publique (MSSS 2015), de notre Plan d'action régional intégré (PARI 2023-2025) et de notre Planification stratégique.

Merci à tous les organismes engagés dans le développement d'un système alimentaire équitable et durable.

La directrice régionale de santé publique,

A handwritten signature in black ink, reading "Mylène Drouin".

Mylène Drouin, M.D., FRCP

Table des matières

1	Synthèse du programme	1
2	Contexte	2
2.1	Origine du programme	2
2.2	Contexte dans lequel s'inscrit le programme	3
2.2.1	L'alimentation des Montréalais[es] et les populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation.....	3
2.2.2	Le système alimentaire montréalais.....	4
3	Description du programme	6
3.1	Objectifs	6
3.1.1	Cible	6
3.1.2	Objectifs généraux	6
3.2	Stratégies.....	9
3.2.1	Agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire.....	9
3.2.2	Connaître les besoins et les ressources des communautés	9
3.2.3	Travailler en concertation.....	9
4	Modalités de soutien.....	10
4.1	Soutien financier	10
4.2	Critères d'admissibilité.....	10
4.2.1	Instances admissibles.....	10
4.2.2	Initiatives admissibles	11
4.2.3	Activités non admissibles	11
4.2.4	Activités de production (agriculture urbaine)	11
4.2.5	Dépenses admissibles	12
5	Sélection des projets et déroulement.....	13
5.1	Processus de soumission de projet (calendrier)	13
5.2	Processus de sélection	14
5.2.1	Évaluation de la recevabilité	14
5.2.2	Analyse des projets.....	14
5.2.3	Priorisation et choix finaux	14
5.3	Composition du comité de sélection.....	15
5.4	Mécanismes de suivi et d'évaluation	15

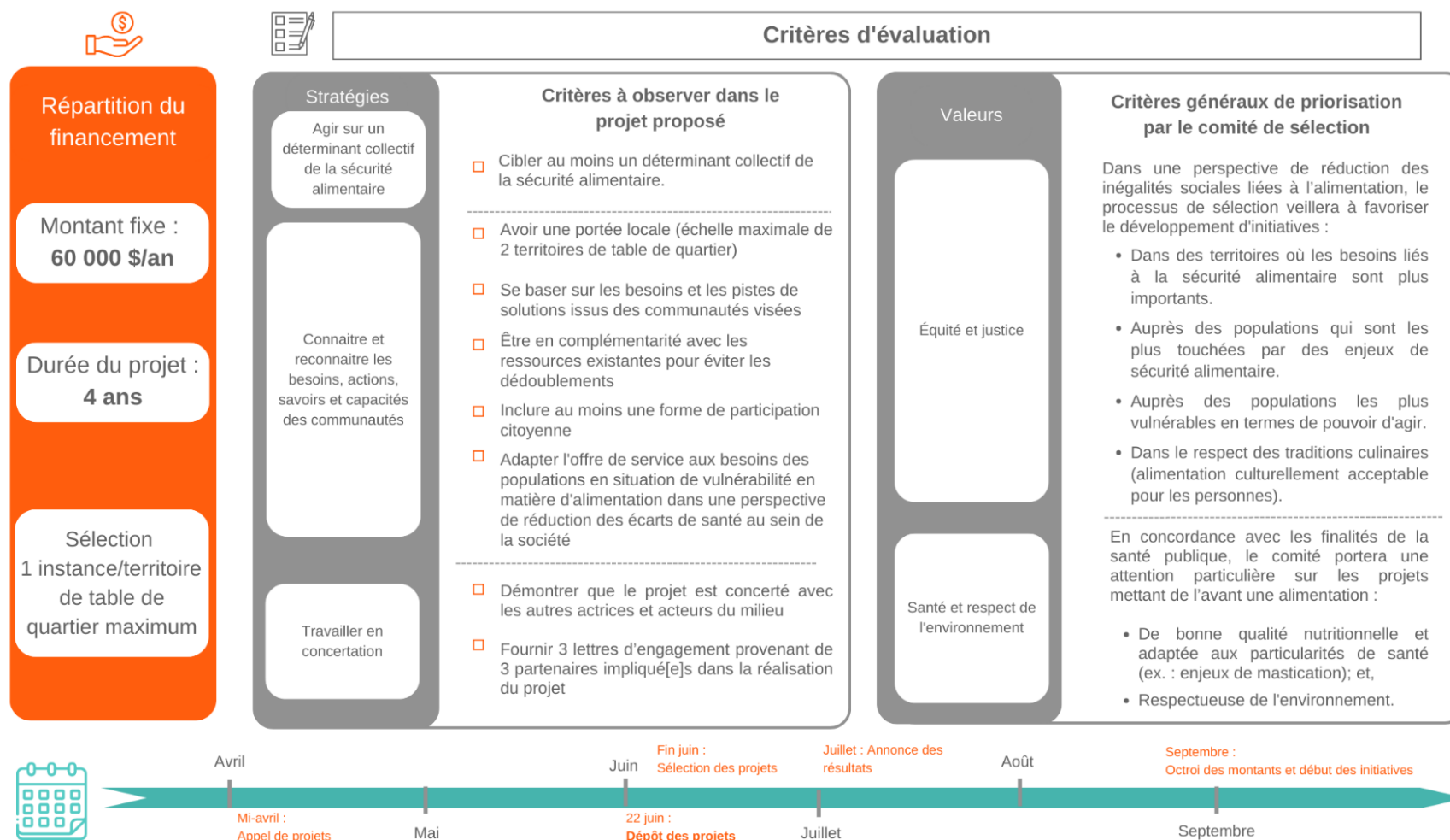
6	Rôles et responsabilités des parties prenantes.....	16
6.1	DRSP de Montréal	16
6.2	Instance responsable de l’initiative.....	16
	Annexes.....	17
	Annexe I Catégorisation et exemples d’initiatives.....	17
	Annexe II Modèle de lettre d’appui	19
	Annexe III Modèle de lettre d’engagement	20
	Annexe IV Grille d’analyse des projets	21
	Bibliographie	23

Liste des figures

Figure 1 – Synthèse du programme.....	1
Figure 2 – Les 4 versions du cadre de références de la mesure 1.2	2
Figure 3 – Modèle logique du programme	7
Figure 4 – Déterminants de la sécurité alimentaire	8
Figure 5 – Les 4 composantes du pouvoir d’agir des communautés.....	9
Figure 6 – Calendrier du programme.....	13

1 Synthèse du programme

Figure 1 – Synthèse du programme



Lien vers le formulaire de soumission : <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/appels-projets/>

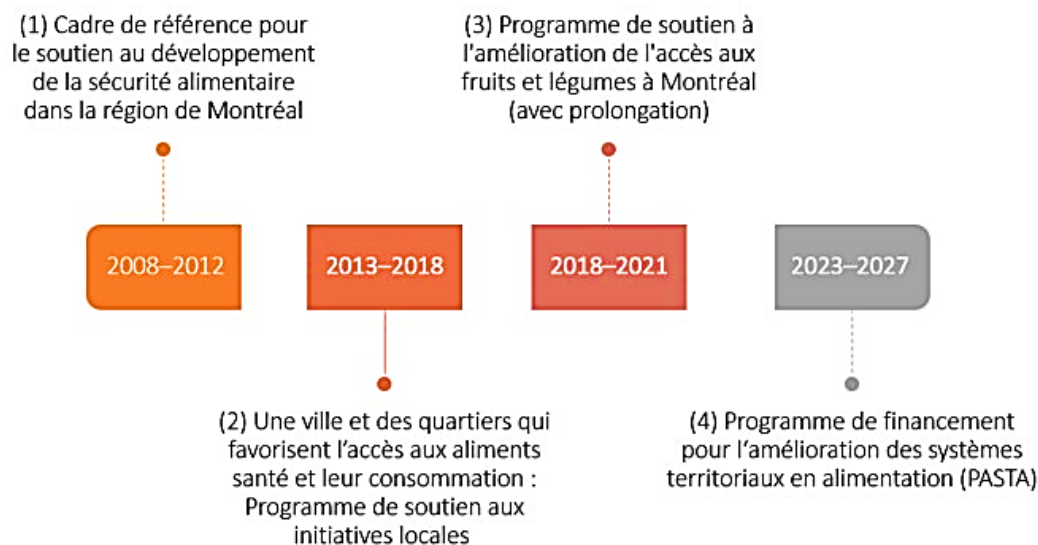
2 Contexte

2.1 Origine du programme

En juin 2006, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait la répartition d'une somme de 3,2 millions de dollars par année entre les agences régionales de la santé et des services sociaux de façon à soutenir des activités favorisant la sécurité alimentaire. Un cadre de référence balise ces orientations ministérielles en 2008, et attribue aux directions régionales de santé publique la coordination et le suivi de ce budget (MSSS 2008).

Selon ce cadre de référence, 25 % des fonds doivent être utilisés pour financer des actions de dépannage alimentaire. Depuis 2007, cette part est transférée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du CCSMTL. Soixante-quinze pour cent (75 %) des fonds (soit 699 805 \$ par année pour l'ensemble de la région de Montréal) doivent être utilisés pour financer des actions visant l'autonomie alimentaire en ciblant les déterminants de la sécurité alimentaire. Il est à noter que la mesure 1.2 ne permet pas le financement d'activités de concertation ni le financement de la mission de base de concertations. Cependant, il permet le financement de projets portés ou coordonnés par une table de concertation¹. Ce programme concerne cette part du budget. Ainsi, trois cohortes d'initiatives (figure 2 –) ont successivement été soutenues entre 2008 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012 (DSP 2008), du Programme de soutien aux initiatives locales 2013-2018 (DSP 2013) et du Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021 (DRSP 2018).

Figure 2 – Les 4 versions du cadre de références de la mesure 1.2



La Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) poursuit son mandat de prévention et de promotion de la santé conformément au Programme national de santé publique (PNSP) (MSSS 2015). À Montréal, le PNSP se traduit par le Plan d'action régional intégré 2023-2025 (PARI), où les habitudes de

¹ Une autre somme est allouée à la mesure 1.1 visant le soutien aux concertations locales par le financement des tables de quartier.

vie et le pouvoir d’agir des communautés constituent deux déterminants importants, se retrouvant aussi au cœur du présent cadre de référence (DRSP à paraître).

Afin de collecter les informations nécessaires à la révision du programme, un survol des données et des connaissances existantes en lien avec la sécurité alimentaire ainsi qu’un survol des modalités d’application du programme par les directions régionales de santé publique d’autres régions du Québec ont été complétés. De plus, deux ateliers de travail ont été organisés afin de connaître les expertises, les expériences et les perspectives des partenaires multisectoriels régionaux et locaux, des collaborateurs et des porteurs de la mise en œuvre du programme.

2.2 Contexte dans lequel s’inscrit le programme

2.2.1 L’alimentation des Montréalais[es] et les populations en situation de vulnérabilité en matière d’alimentation

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, plusieurs enjeux ont perturbé la chaîne d’approvisionnement alimentaire (Cardoso et *al.* 2021; FAO 2022). À un bout de la chaîne, les populations se sont vues confrontées à une hausse des prix des denrées. Entre octobre 2021 et juillet 2022, l’inflation économique a fait grimper de 15 % le coût de plusieurs biens et services essentiels, incluant celui du Panier à provisions nutritif et économique (PPNE), mesuré par le Dispensaire diététique de Montréal (DDM). En 2022, le coût du PPNE pour une famille de quatre personnes qui reçoit de l’aide financière (incluant environ 13 000 \$ en prestations d’aide sociale, 5 200 \$ en allocations familiales et 12 000 \$ en allocation canadienne pour enfants) représente environ 40 % du revenu de cette famille (DDM 2022).

L’aspect économique demeure l’enjeu premier et un obstacle à l’accès à une alimentation saine et de qualité. En effet, en 2012, 59 % des Montréalais[es] de 15 ans et plus ne consomment pas suffisamment de fruits et légumes. De plus, les individus du groupe le plus défavorisé sont proportionnellement plus nombreux à ne pas consommer suffisamment de fruits et légumes (63 % contre 56 % dans le groupe le mieux nanti) (DSP 2012). Au Québec, les études en santé publique démontrent une relation claire entre la défavorisation matérielle et sociale, et l’insécurité alimentaire. En 2020, ce sont 14,8 % des Montréalais[es], près de 300 000 personnes, qui ont vécu au moins un épisode d’insécurité alimentaire en comparaison avec 11,4 % pour l’ensemble du Québec (ISQ non publié).

Devant ces inégalités, la DRSP de Montréal porte une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité en ce qui a trait à l’alimentation. À Montréal, selon les données disponibles, les personnes vivant avec un faible revenu, les personnes dont le revenu provient de l’assistance sociale, l’aide à l’emploi ou la CNESST, les personnes seules, les familles monoparentales, les ménages avec plus de 5 personnes, les ménages locataires et les personnes issues de l’immigration sont proportionnellement plus à risque de vivre de l’insécurité alimentaire. Les personnes qui travaillent et qui ont un faible revenu sont plus nombreuses à vivre de l’insécurité alimentaire (DRSP non publié)².

² Nous sommes conscients que de nommer les types de populations en situation de vulnérabilité en matière d’alimentation peut contribuer à la stigmatisation de celles-ci. La vulnérabilité est comprise ici comme étant une conséquence de facteurs et de choix sociétaux liés aux environnements physique, social, politique et économique dans lesquels nous évoluons. La vulnérabilité n’est pas une condition intrinsèque des personnes et des populations (Raval, Chen, et Shah 2019). L’objectif est de nommer certains types de populations plus susceptibles d’être en situation de vulnérabilité en matière d’alimentation afin de mettre en lumière les inégalités vécues par celles-ci, attribuables aux facteurs et aux choix sociétaux sur lesquels nous devons travailler.

«

la sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

»

(CSA 2021)

L'insécurité alimentaire des ménages réfère à un accès inadéquat et/ou insuffisant aux aliments sains et personnellement acceptables causé par un manque de ressources financières (McIntyre et Anderson 2016). L'insécurité alimentaire des ménages est mesurée par Statistique Canada selon une échelle validée et normalisée qui permet de savoir dans quelle mesure l'accès à de la nourriture est inadéquat en raison de contraintes financières (Gouvernement du Canada 2012). Sur le plan sociétal, l'insécurité alimentaire dépend également de la production et de la distribution locale des aliments (McIntyre et Rondeau 2009).

À Montréal, l'accès physique à la saine alimentation n'est tout de même pas garanti pour toutes et tous. En 2013, à Montréal, 43,5 % de la population avait un accès nul ou négligeable à des fruits et légumes frais (de 0 à 215 pi²) sur une distance de marche (500 m) (DSP 2013). Il est à noter que l'accès physique, peu importe la distance, peut être contraint pour des personnes vivant avec des incapacités et/ou une mobilité réduite, notamment des personnes ayant un réseau social faible (Brisson 2022). L'accès à des aliments culturellement acceptables peut également être limité pour certaines communautés montréalaises.

Les données et connaissances exposées ici forment un portrait général de l'insécurité alimentaire et des enjeux liés à la sécurité alimentaire à Montréal. Cependant, elles ne permettent pas de connaître tous les groupes de populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation. Les collaborations avec les milieux communautaires, le milieu de la recherche et les citoyennes et citoyens permettent de mieux connaître et comprendre la situation montréalaise.

2.2.2 Le système alimentaire montréalais

De nombreuses actions visant à améliorer l'alimentation des groupes en situation de vulnérabilité en ce qui a trait à l'alimentation sont en cours à Montréal, notamment l'aide alimentaire, les repas communautaires, les cuisines collectives, les groupes d'achats, les popotes roulantes, les ateliers d'éducation, les jardins collectifs. Un mouvement lié à une alimentation saine et durable se développe à Montréal depuis les dernières décennies. On observe une effervescence d'initiatives de mise en marché alternative de l'alimentation (ex. : marchés, kiosques, paniers), de projets citoyens et communautaires en agriculture urbaine, et de projets de réduction du gaspillage alimentaire (Brisebois 2017).

Depuis 2018, plus de 200 partenaires de la métropole, dont la DRSP, sont réunis sous le Conseil du Système alimentaire montréalais (Conseil SAM) afin de permettre la concertation. Un plan d'action a été mis en place pour « réaliser une vision commune : une alimentation saine, diversifiée, de proximité, abordable et durable pour tous et toutes » (SAM s. d.). Concrètement, PASTA s'inscrit dans l'une des

stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire en visant le développement des capacités sur le plan local et le soutien aux initiatives du système alimentaire.

Les soutiens financiers aux organismes à l'amélioration de la sécurité alimentaire proviennent de diverses sources : Centraide du Grand Montréal, la Ville de Montréal, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le PSOC du CCSMTL, la Fondation Olo, etc. Malgré ces multiples sources de soutien, plusieurs organismes voient une augmentation des demandes liées à l'aide alimentaire et peinent à y répondre (Moisson Montréal 2022) (Colpron 2023). Dans ce contexte, l'amélioration continue du programme, et les efforts du réseau de santé publique et du milieu communautaire montréalais doivent être maintenus afin d'agir sur les politiques publiques influençant, notamment, le revenu, l'accès à un logement abordable de qualité et le coût des aliments sains.

3 Description du programme

3.1 Objectifs

3.1.1 Cible

Le programme vise globalement à contribuer au développement d'un système alimentaire montréalais juste.

Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que des effets de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental (HLPE 2017). Le schéma du système alimentaire est disponible à l'Annexe I.

La **justice alimentaire** réfère à la répartition équitable des risques et bénéfices qui découlent de toutes les activités du système alimentaire (Gottlieb et Joshi 2013). Ici, un **système alimentaire juste** est compris comme un système pouvant contribuer à la justice alimentaire et visant la réduction des inégalités sociale de santé.

Un système alimentaire juste implique donc une **alimentation saine, durable et équitable**, soit une alimentation qui :

- contribue à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes;
- est culturellement acceptable;
- est économiquement accessible et équitable;
- est nutritionnellement sûre et de qualité;
- permet d'optimiser les ressources naturelles et humaines (FAO 2010).

« Les **inégalités sociales de santé** se définissent comme des écarts entre les hommes et les femmes, des groupes socioéconomiques ou des territoires, en regard de nombreux aspects de la santé des populations. Elles sont pour la plupart évitables et injustes. Elles sont évitables, car elles résultent de processus sociaux sur lesquels il est possible d'agir en réduisant les écarts dans l'exposition ou la distribution de certains déterminants de la santé. Elles sont injustes, car dans notre société, tous devraient avoir une chance égale de bonne santé ou de survie, quel que soit son statut social. »

(INSPQ 2013)

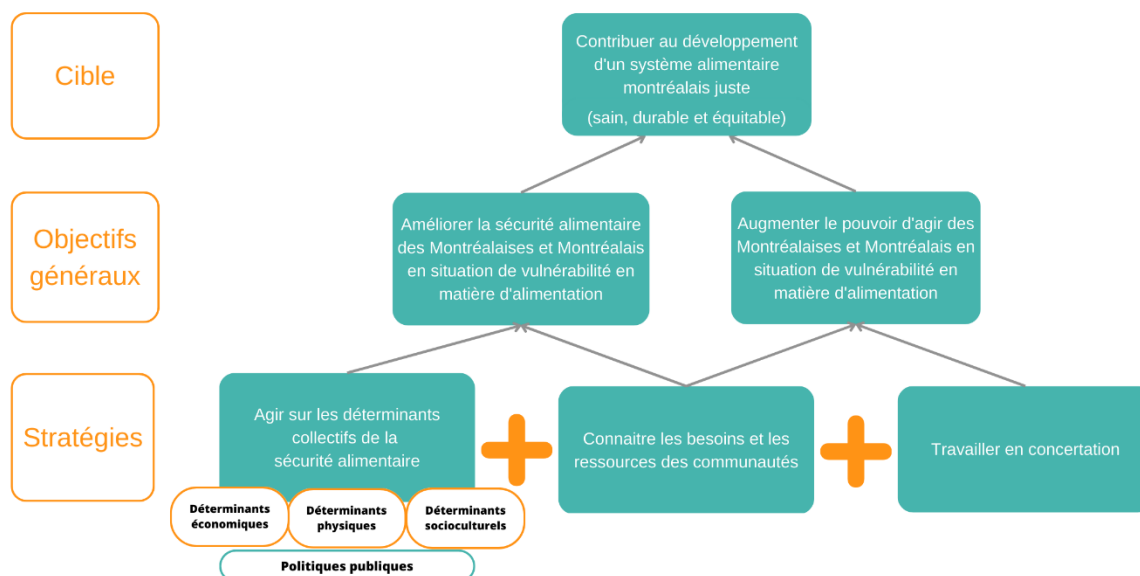
3.1.2 Objectifs généraux

Deux objectifs contribueront à l'atteinte de la cible. Il s'agit :

- 1) d'améliorer la **sécurité alimentaire des Montréalaises et Montréalais** en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation; et,
- 2) d'augmenter le **pouvoir d'agir des Montréalaises et Montréalais** en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation.

Ces objectifs sont illustrés dans le modèle logique (figure 3 –) et expliqués aux points 3.1.2.1 et 3.1.2.2.

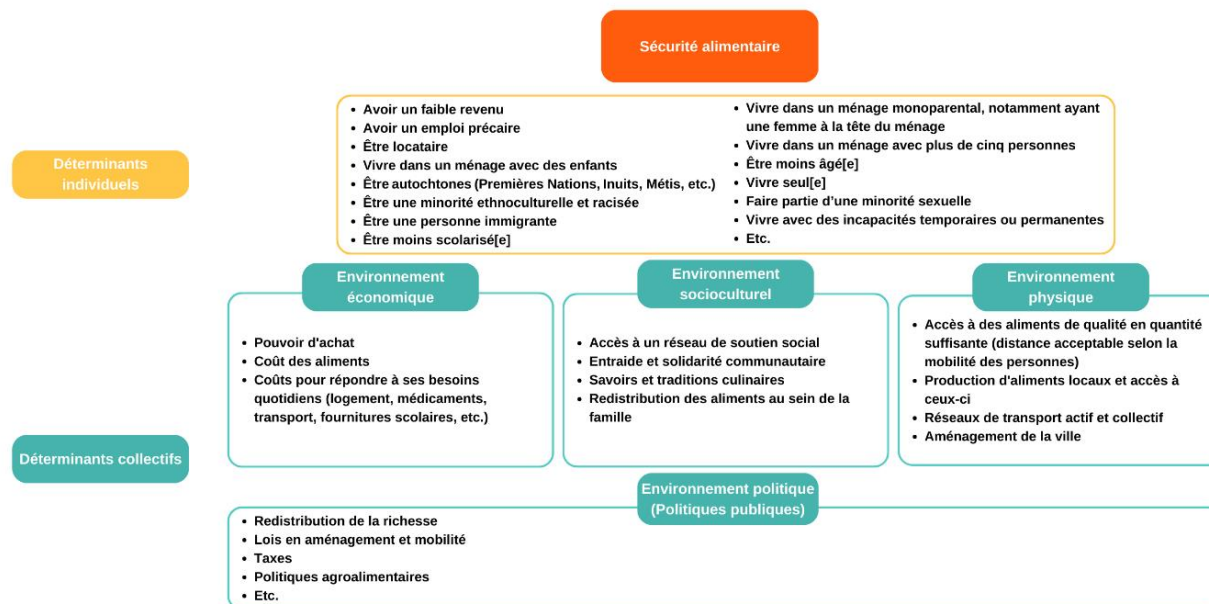
Figure 3 – Modèle logique du programme



3.1.2.1 Améliorer la sécurité alimentaire des Montréalaises et Montréalais en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation

Un système alimentaire juste implique également la sécurité alimentaire. Les déterminants de la sécurité alimentaire sont individuels et collectifs. Le schéma ci-dessous, inspiré des travaux de la DSP de la Montérégie (DSP de la Montérégie s. d.), illustre ces déterminants. En santé publique, les interventions structurantes sur les déterminants de la santé, c'est-à-dire celles qui modifient les environnements qui influencent les comportements sont à privilégier, tout en tenant compte des inégalités sociales de santé (DRSP à paraître). Ainsi, dans le cadre de ce programme, les actions sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire (les environnements économique, socioculturel, physique) sont privilégiées.

Figure 4 – Déterminants de la sécurité alimentaire



3.1.2.2 Augmenter le pouvoir d'agir des Montréalaises et Montréalais en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation

Le pouvoir d'agir concerne la répartition du pouvoir dans la société. **Le pouvoir d'agir des communautés** réfère à la capacité d'agir des communautés et aux processus menant à cette capacité de décider, de choisir et d'agir de façon éclairée dans l'optique d'améliorer leurs conditions de vie. Le concept de communauté réfère quant à lui à un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis ou ayant des intérêts communs (DRSP à paraître). Les 4 composantes du pouvoir d'agir des communautés se trouvent à la figure 5 –.

Figure 5 – Les 4 composantes du pouvoir d’agir des communautés



DRSP (à paraître)

Le renforcement du pouvoir d’agir des communautés est l’un des principes directeurs du Programme national de santé publique 2015-2025 (MSSS 2015). Il génère des actions et des projets collectifs permettant d’intervenir en amont sur des déterminants sociaux de la santé ayant des impacts sur la santé et sur les inégalités sociales de santé. **Ainsi, les actions sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire menées dans une approche d’augmentation du pouvoir d’agir des communautés sont privilégiées dans le cadre de ce programme.**

3.2 Stratégies

3.2.1 Agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire

Le projet **doit avoir un impact sur au moins un déterminant collectif de la sécurité alimentaire** (figure 4 –).

3.2.2 Connaître les besoins et les ressources des communautés

La **prise en compte des besoins, des actions, des savoirs et des capacités des communautés** est nécessaire pour bien cibler le type de projet et la population à qui il bénéficiera. Il s’agit de démontrer la connaissance des populations ciblées et du milieu en passant notamment par une participation et une mobilisation citoyennes actives et intégrées au sein des initiatives.

3.2.3 Travailler en concertation

Afin de contribuer à l’augmentation du pouvoir d’agir des communautés, il importe de **travailler en concertation avec les actrices et les acteurs locaux**. La concertation permet d’unir les forces pour avoir un impact significatif sur le développement d’un système alimentaire juste.

4 Modalités de soutien

4.1 Soutien financier

Un **montant fixe de 60 000 \$/année³** sera accordé par projet **pendant une période de 4 ans** (sous réserve de l’approbation des bilans et des plans d’action annuels).

En tout, 11 projets bénéficieront d’un soutien financier pour un montant totalisant 699 805 \$ pendant 4 ans (2023-2027).

4.2 Critères d’admissibilité

4.2.1 Instances admissibles

En conformité avec le Cadre de gestion des mesures de santé publique, les instances suivantes sont admissibles (DRSP 2017) :

- **Instances de concertation (table de quartier ou tables sectorielles en sécurité alimentaire)** : selon la volonté de chaque communauté locale, une instance de concertation peut gérer l’enveloppe globale pour un plan d’action ou désigner un organisme fiduciaire à cet effet.
- **Organismes communautaires** : L’organisme communautaire admissible doit se conformer aux articles 334 et suivants de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) qui définit ce qu’elle entend par organisme communautaire⁴. De plus, l’organisme doit répondre aux critères d’admissibilité suivants, issus du Cadre de référence sur le partenariat Agence/CSSS/organismes communautaires (2015)⁵.

Afin de prouver la conformité avec les critères d’admissibilité mentionnés ci-dessus, l’organisme doit, si ce n’est déjà fait, fournir à la DRSP les documents suivants :

- Lettres patentes (copie de la charte et des modifications, s’il y a lieu);
- Règlements généraux en vigueur datés et signés par 2 administrateurs (incluant les modifications, s’il y a lieu);
- Preuve de la tenue de la dernière assemblée générale des membres (avis de convocation, ordre du jour et procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle);
- Liste à jour et coordonnées des membres du conseil d’administration (CA) ainsi que leur représentativité, c’est-à-dire en indiquant pour chacun des membres l’organisme ou le groupe (ex. : usagers, bénévoles, employés) qu’il représente au CA;
- Rapport annuel d’activités du dernier exercice financier complété;
- Rapport annuel financier du dernier exercice financier complété, signé par 1 comptable externe et 2 administrateurs.

³ Ce montant sera indexé chaque année en fonction de l’enveloppe ministérielle accordée à ce programme.

⁴ Selon la LSSS, l’organisme doit :

- être administré par un conseil d’administration composé majoritairement d’utilisateurs de services de l’organisme ou de membres de la communauté qu’il dessert;
- avoir des activités reliées au domaine de la santé et des services sociaux;
- être constitué en vertu d’une loi du Québec à des fins non lucratives.

⁵ Les critères d’admissibilité sont les suivants :

- fonctionner démocratiquement et favoriser l’implication des utilisateurs;
- s’être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin;
- détenir son siège social sur l’île de Montréal, œuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir une majorité de la population de l’île de Montréal.

Une instance de concertation ou un organisme qui a reçu un soutien dans le cadre du programme 2018-2021 est admissible pour le développement d'une nouvelle initiative (incluant la consolidation des conditions favorisant la pérennité d'une solution implantée précédemment).

Il est important de noter :

- **qu'une seule instance par territoire de table de quartier sera admissible au soutien de la DRSP. En conséquence, nous vous invitons à contacter la table de quartier de votre territoire afin d'agir en complémentarité et d'éviter les doublages;**
- qu'une instance peut soumettre une demande couvrant plus d'un territoire, au maximum de 2 territoires de table de quartier, mais devra assurer l'arrimage avec les initiatives en cours ou à venir dans ces territoires;
- qu'une initiative peut être développée et assurée par le travail conjoint de plus d'une instance, mais une seule d'entre elles sera porteuse et l'intermédiaire immédiate avec la DRSP (section 6).

4.2.2 Initiatives admissibles

Une demande de soutien pour une initiative doit :

- **avoir une portée locale** (échelle maximale de 2 territoires de table de quartier);
- **s'inscrire en complémentarité** avec les services et les actions du milieu dans lequel elle s'implante;
- **démontrer sa conformité avec les orientations du programme** tant sur le plan des objectifs, des stratégies et des valeurs privilégiées;
- **répondre aux différents critères établis** pour l'évaluation de sa pertinence (section 5.2.1) et
- **présenter un dossier de soumission de projet** complet (section 5.1).

Une initiative qui prévoit la continuité d'un projet implanté précédemment est également admise.

4.2.3 Activités non admissibles

- Les activités reliées au **dépannage alimentaire**;
- Les activités qui n'ont **pas d'impact sur au moins un déterminant collectif** de la sécurité alimentaire et qui **ne contribuent pas au pouvoir d'agir des communautés**;
- Les activités qui ne sont **pas directement en lien avec l'initiative proposée**.

4.2.4 Activités de production (agriculture urbaine)

Pour les activités de production, il est nécessaire de s'assurer, avant d'implanter un nouveau site d'agriculture urbaine, que cette activité se fera dans des sols les moins contaminés possibles afin d'assurer la santé et la sécurité des usagers.

Les propriétaires de terrains peuvent engager une firme afin de réaliser une évaluation environnementale qui permet d'estimer le potentiel de contamination du terrain, réaliser une étude de caractérisation afin de mesurer la contamination et, le cas échéant, procéder à des travaux pour restaurer le terrain en respectant les réglementations applicables du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de la municipalité. Cependant, étant donné le coût élevé engendré par une telle caractérisation et d'éventuels travaux de restauration, il est proposé aux porteurs de projets en agriculture urbaine de mettre en place des mesures d'atténuation du risque à la santé lorsque le niveau de contamination d'un terrain n'est pas connu, afin de permettre la

culture non commerciale de fruits et légumes, tout en s’assurant que les végétaux ne poussent pas dans des sols contaminés. Ces mesures d’atténuation sont la culture en bac ou la mise en place d’une barrière physique (géomembrane) recouverte d’une bonne épaisseur de sols propres⁶.

Les porteurs de projets doivent tout de même s’assurer que le projet est conforme aux différentes réglementations applicables (MELCCFP, ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), municipalité). **Un projet non conforme aux réglementations applicables ne sera pas admissible au soutien. Au besoin, la DRSP de Montréal peut accompagner les porteurs de projets dans l’identification des mesures d’atténuation à mettre en place.**

4.2.5 Dépenses admissibles

En conformité avec le Cadre de gestion des mesures de santé publique, les dépenses suivantes sont admissibles (DRSP 2017) :

- Les **frais liés aux activités** prévues dans le cadre de l’initiative :
 - 1) Salaires et honoraires professionnels;
 - 2) Équipements;
 - 3) Matériaux;
 - 4) Déplacements;
 - 5) Aliments et denrées;
 - 6) Dépenses liées à la participation citoyenne (ex. : gardiennage, transport, nourriture);
- Les **frais administratifs** (dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, l’achat de mobilier, l’ordinateur, etc.), lorsque requis, sont admissibles **jusqu’à concurrence de 10 % de la subvention** pour les organismes communautaires et les instances de concertation qui réalisent un projet.
- Les **frais de gestion jusqu’à concurrence de 5 % de la subvention et d’un montant maximal de 5 000 \$**. Ces frais visent à soutenir la réalisation des tâches administratives et comptables, et à couvrir les frais bancaires et de vérification relatifs à la gestion de l’enveloppe budgétaire.

⁶ Ces mesures ne sont pas suffisantes si l’on prévoit l’aménagement de jardins sur des terrains où il y a déjà eu des activités commerciales ou industrielles réglementées (annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*) ou si la réutilisation du terrain est assujettie à l’article 31.57 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*. De plus, les terrains reconnus pour avoir déjà supporté des activités industrielles lourdes (une cour de triage de trains, une raffinerie, une fonderie, etc.) ou une station-service ne devraient pas être envisagés pour y établir de nouveaux jardins sans qu’une étude de caractérisation exhaustive permettant de déterminer l’état réel des sols ne soit d’abord effectuée.

5 Sélection des projets et déroulement

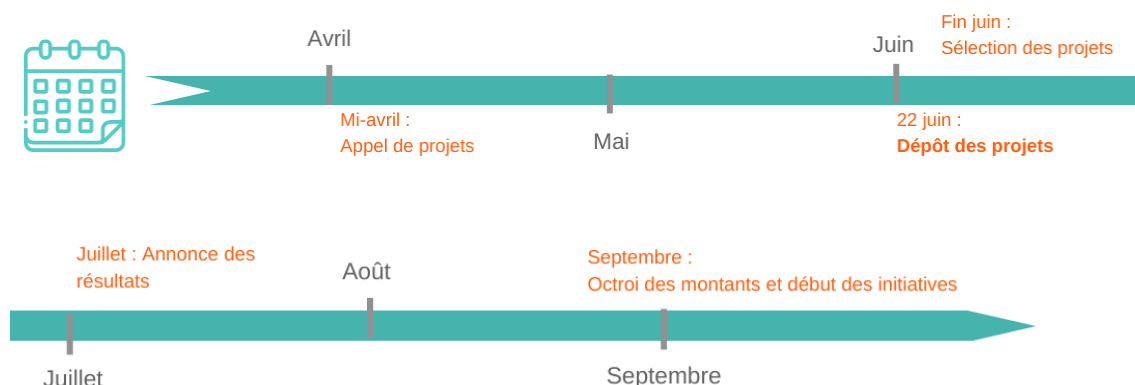
5.1 Processus de soumission de projet (calendrier)

Les instances qui souhaitent soumettre une demande de soutien doivent remplir et transmettre le formulaire de soumission à cet effet. Celui-ci est disponible en document connexe à l'adresse suivante : <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/appels-projets/>. Il comprend un exemple de plan d'actions ainsi qu'un exemple de budget pour la première année d'un projet.

Celui-ci constitue le plan d'action quadriennal de l'initiative 2023-2027 accompagné des prévisions budgétaires. Il est à noter que la somme de 60 000 \$ sera allouée chaque année et que la planification des postes budgétaires peut différer d'une année à l'autre. Cependant, les dépenses prévues ne peuvent dépasser 60 000 \$ par année (ex. : investissements en équipement plus importants la première année, ressources humaines plus importantes les années suivantes).

Le calendrier suivant (figure 6 –) présente les différentes étapes du processus :

Figure 6 – Calendrier du programme



- 1) Le dossier de soumission de projet doit être remis avant le 22 juin 2023 à l'adresse : appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.
 - 2) En plus du formulaire dûment rempli, trois lettres d'engagement doivent accompagner la demande de l'instance responsable. Une lettre d'appui est facultative.
- Un modèle de lettre d'appui est disponible à l'Annexe II.
 - Les lettres d'engagement doivent provenir d'organismes ou d'instances qui collaborent directement au projet. Un modèle est disponible à l'Annexe III.

5.2 Processus de sélection

5.2.1 Évaluation de la recevabilité

Dans un premier temps, une personne responsable du programme procédera à la recevabilité des projets selon les critères suivants :

Stratégies	Critères à observer dans le projet proposé
Agir sur un déterminant collectif de la sécurité alimentaire	☐ Cibler au moins un déterminant collectif de la sécurité alimentaire.
Connaître et reconnaître les besoins, actions, savoirs et capacités des communautés	☐ Avoir une portée locale (échelle maximale de 2 territoires de table de quartier). ☐ Se baser sur les besoins et les pistes de solutions issus des communautés visées. ☐ Être en complémentarité avec les ressources existantes pour éviter les doublons. ☐ Inclure au moins une forme de participation citoyenne. ☐ Adapter l'offre de service aux besoins des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation dans une perspective de réduction des écarts de santé au sein de la société.
Travailler en concertation	☐ Démontrer que le projet est concerté avec les autres actrices et acteurs du milieu. ☐ Fournir 3 lettres d'engagement provenant de 3 partenaires impliqué[s] dans la réalisation du projet.

5.2.2 Analyse des projets

Dans un deuxième temps, le comité de sélection évaluera la gouvernance, la pertinence, la qualité et les retombées potentielles des projets selon la grille d'analyse disponible à l'Annexe IV).

5.2.3 Priorisation et choix finaux

Dans un troisième temps, les 20 projets ayant reçu les meilleures évaluations par le comité de sélection seront comparés entre eux afin de prioriser les plus pertinents en termes de santé publique.

En concordance avec l'objectif général du programme qui est de favoriser le développement d'un système alimentaire juste, les valeurs de santé publique suivantes (INSPQ 2015) orienteront les choix des initiatives financées :

- Santé
- Équité
- Respect de l'environnement

Il est à noter que nous reconnaissons qu'il existe des besoins liés à la sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire. Ainsi, aucun secteur n'est exclu d'emblée.

Valeurs et principes	Critères généraux de priorisation par le comité de sélection
Équité et justice	Dans une perspective de réduction des inégalités sociales liées à l'alimentation, le processus de sélection veillera à favoriser le développement d'initiatives : • Dans des territoires où les besoins liés à la sécurité alimentaire sont plus importants. • Auprès des populations qui sont les plus touchées par des enjeux de sécurité alimentaire. • Auprès des populations les plus vulnérables en termes de pouvoir d'agir. • Dans le respect des traditions culinaires (alimentation culturellement acceptable pour les personnes).
Santé et respect de l'environnement	En concordance avec les finalités de la santé publique, le comité portera une attention particulière sur les projets mettant de l'avant une alimentation : • De bonne qualité nutritionnelle et adaptée aux particularités de santé (ex. : enjeux de mastication); et, • Respectueuse de l'environnement.

5.3 Composition du comité de sélection

Le comité de sélection des initiatives sera composé de :

- Professionnel[le]s et cadres de la DRSP impliqués dans la gestion du programme.
- Personnes représentantes d'instances engagées dans le système alimentaire montréalais⁷.
- Personnes représentantes d'instances municipales.
- Personnes représentantes du milieu académique.

5.4 Mécanismes de suivi et d'évaluation

Un bilan, un plan d'action détaillé et des prévisions budgétaires seront demandés annuellement à la suite de l'acceptation d'une initiative. Des formulaires vous seront remis à cet effet.

⁷ Ne pas confondre avec l'instance régionale Système alimentaire montréalais (Conseil SAM).

6 Rôles et responsabilités des parties prenantes

6.1 DRSP de Montréal

La DRSP de Montréal :

- Coordonne le programme : assure les processus :
 - 3) de sélection des initiatives;
 - 4) d'allocation des fonds; et,
 - 5) de reddition de comptes, d'analyse des bilans et de suivi du programme;
- Offre de l'accompagnement et du soutien en fonction des besoins des initiatives;
- Réalise des rencontres régionales d'échange et de formation;
- Assure un arrimage avec les principaux partenaires régionaux qui soutiennent des actions liées à l'alimentation;
- Établis des partenariats avec les représentants du système alimentaire régional;
- Exerce un rôle d'influence auprès d'acteurs régionaux, métropolitains et nationaux pour faciliter l'implantation des solutions privilégiées à l'échelle locale;
- Produit et partage des connaissances sur l'alimentation, la sécurité alimentaire / l'insécurité alimentaire et la santé;
- Assure l'évaluation du programme de financement (révision des processus, révision du cadre de référence, analyse des résultats, etc.).

6.2 Instance responsable de l'initiative

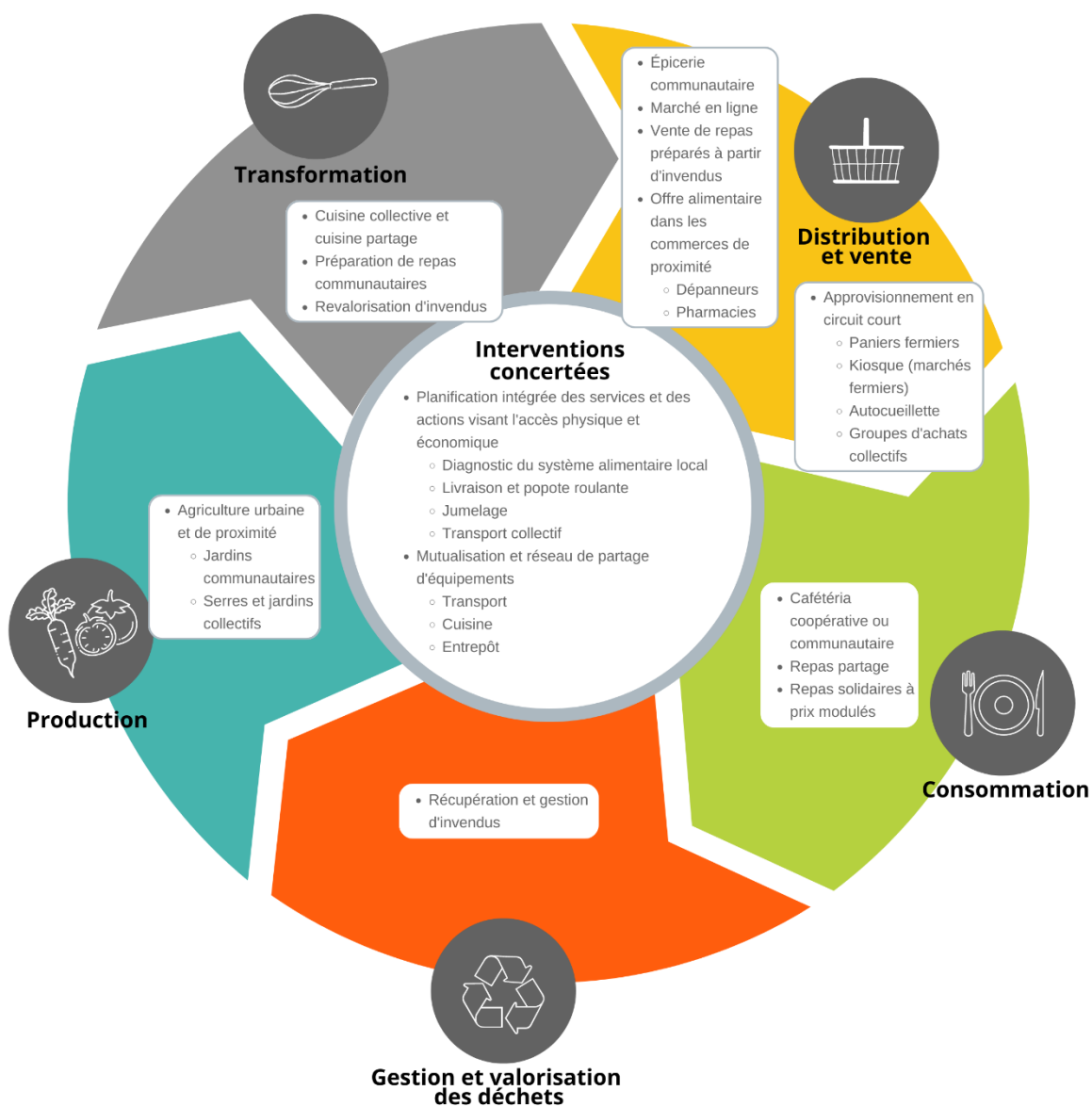
La table de quartier, la table sectorielle ou l'organisme responsable de l'initiative :

- Assure la réalisation, la gestion et le suivi de l'initiative;
- Élabore et transmet les bilans d'activités et les outils de planification de l'initiative (outil de monitoring) en respect des échéanciers prévus;
- Prévoir une activité d'évaluation (ex. : sondage auprès des usagers-ères, autoévaluation des pratiques) de l'initiative annuelle;
- Élabore et transmet les bilans financiers de l'initiative;
- Participe aux rencontres d'échange et de formation.

Annexes

Annexe I Catégorisation et exemples d'initiatives

Catégorisation des types d'initiatives dans le système alimentaire



Exemples d'initiatives admissibles selon la stratégie majeure ciblée

Exemples d'initiatives ayant un impact sur un déterminant collectif en sécurité alimentaire

Stratégies	Exemple d'initiatives*
Agir sur les déterminants socioculturels de la sécurité alimentaire	- Animer une cuisine collective pour des personnes âgées isolées vivant en situation de défavorisation matérielle et sociale. - Offrir un service de soutien à la navigation dans le système alimentaire du quartier à des personnes seules vivant en situation d'insécurité alimentaire. - Développer, avec la communauté, un jardin collectif permettant de faire pousser des fruits et légumes culturellement acceptables et plus difficilement accessibles dans l'environnement alimentaire du secteur.
Agir sur les déterminants physiques de la sécurité alimentaire	- Développer un service de livraison d'aliments sains et durables pour des personnes défavorisées vivant avec des enjeux de mobilité. - Adapter la texture de certains repas communautaires afin qu'ils soient adaptés aux capacités physiques de personnes vivant avec des enjeux de mastication/déglutition. - Maintenir les activités d'un marché de proximité répondant aux besoins des populations locales en matière de saine alimentation.
Agir sur les déterminants économiques de la sécurité alimentaire	- Offrir une carte ou une monnaie locale permettant l'achat d'aliments sains auprès de producteurs locaux à des personnes en situation d'insécurité alimentaire. - Maintenir les activités d'une épicerie solidaire. - Coordonner des groupes d'achats pour des personnes vivant avec un faible revenu et souhaitant s'approvisionner de manière locale.
Connaître les besoins et les ressources des communautés	- Coordonner une démarche de diagnostic pour une connaissance de la dynamique du milieu, des besoins de la communauté et des solutions qui permettraient d'y répondre. - Envoyer un sondage aux bénéficiaires potentiels d'une initiative pour mieux connaître leurs besoins. - Inclure des participant[e]s citoyen[ne]s allophones lors de la planification de la mise en œuvre d'une initiative afin d'anticiper les obstacles à l'accès aux services.
Travailler en concertation	- Se concerter avec des organisations offrant des services liés à la sécurité alimentaire pour assurer une complémentarité des actions. - Travailler en partenariat avec des organismes offrant des services de démarchage afin de mieux rejoindre les populations visées. - Participer à l'élaboration d'un plan d'action local pour améliorer la sécurité alimentaire des personnes vivant en vulnérabilité en matière d'alimentation.

*Attention, les initiatives en exemple peuvent toucher plusieurs stratégies. L'objectif de ce tableau est d'illustrer le type d'initiative admissible.

Annexe II Modèle de lettre d'appui

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le «Date»

«Prénom du répondant» «Nom du répondant»

«Titre du répondant»

«PPA Instance»

«Adresse civile»

«Ville» (Québec) «Code postal»

Objet : Lettre d'appui au projet de «Nom de l'organisation porteuse» dans le cadre du Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027

Bonjour,

C'est avec enthousiasme que «Nom de l'organisation qui appuie» appuie le projet «Nom du projet» qui contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer le pouvoir d'agir des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation dans le secteur/quartier «Nom du secteur visé».

Le projet proposé contribue à la sécurité alimentaire et au pouvoir d'agir par «Contribution du projet aux objectifs du programme».

«Nom de l'organisation porteuse» a toutes les compétences requises pour mener le projet, puisque «Expérience et expertise de l'organisation porteuse en lien avec le projet proposé».

«Nom de l'organisation qui appuie» et «Nom de l'organisation porteuse» «Qualité de la relation et liens/partenariat entre l'organisation porteuse du projet et l'organisation qui appuie».

Nous sommes d'avis que «Nom de l'organisation porteuse» mènera le projet avec succès et contribuera au développement d'un système alimentaire montréalais plus juste.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

«Signature de la personne qui appuie»

Nom du signataire en lettres moulées.

Annexe III Modèle de lettre d'engagement

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le «Date»

«Prénom du/de la répondant.e» «Nom du/de la répondant.e»

«Titre du/de la répondant.e»

«PPA Instance»

«Adresse civile»

«Ville» (Québec) «Code postal»

**Objet : Lettre d'engagement au projet de «Nom de l'organisation porteuse» dans le cadre du
Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation
(PASTA) 2023-2027**

Bonjour,

C'est avec enthousiasme que «Nom de l'organisation collaboratrice» s'engage à collaborer au projet «Nom du projet» qui contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer le pouvoir d'agir des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation dans le secteur «Nom du secteur visé».

Nous avons pris connaissance du projet proposé par «Nom de l'organisation porteuse» et souhaitons y collaborer par «Synthèse de la collaboration prévue».

Cette collaboration sera bénéfique au projet puisque «Retombées attendues de la collaboration». De plus, notre organisation «Compétences pertinentes de l'organisation collaboratrice».

Nous espérons que le projet proposé recevra l'appui financier dont il a besoin pour se déployer et ainsi contribuer au développement d'un système alimentaire montréalais plus juste.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

«Signature de la personne qui appuie»

Nom de la personne qui appuie en lettres moulées

Annexe IV Grille d'analyse des projets

Date :		Projet :	
Évaluateur :			
	POINTAGE		
	0 = non satisfaisant		
	1 = manque d'information / avec conditions		
	2 = satisfait aux conditions minimales		
	3 = très satisfaisant		
Gouvernance - sur 6 points			
L'organisation porteuse démontre une expertise au regard du projet proposé (expérience)			
La structure de gouvernance proposée est favorable au déploiement du projet			
Total	0		
Pertinence - sur 12 points		Commentaires	
Le projet cible des personnes en situation de vulnérabilité face à l'alimentation			
Le projet se base sur les besoins et les pistes de solution issus des communautés, et les ressources de celles-ci			
Les actions mises en place sont adaptées afin d'être inclusives aux différentes populations pouvant être rejointes			
Une forme de participation citoyenne est inclut et pertinente au projet			
Total	0		
Qualité - sur 12 points		POINTAGE	Commentaires
Les actions mises en place sont cohérentes avec le déterminant ciblé			
Le plan d'action est cohérent et réaliste			
Les prévisions budgétaires sont cohérentes et réalistes			
Les partenariats et collaborations prévues sont bénéfiques à la mise en oeuvre du projet			
Total	0		
Retombées potentielles - sur 9 points		POINTAGE	Commentaires
L'initiative contribue à la sécurité alimentaire des personnes et communautés rejointes			
L'initiative contribue au pouvoir d'agir des personnes et communautés rejointes			
L'initiative contribue au développement d'un système alimentaire juste (sain, équitable, durable)			
Total	0		
TOTAL PROJET SUR 39		0 MODIFICATIONS DEMANDÉES (montant et autres ajustements)	
TOTAL PROJET SUR 100		0	

Bibliographie

- Brisebois, Éliane. 2017. *Répertoire des initiatives alternatives du système agroalimentaire montréalais*. Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique. Contributions de la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique n° 1. [En ligne]. [<https://chairetransition.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/48/2017/09/R%C3%A9pertoire-des-initiatives-alternatives-du-syst%C3%A8me-agroalimentaire-montrealais.pdf>].
- Brisson, Maryse. 2022. *Sécurité alimentaire chez les personnes âgées montréalaises*. Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO). [En ligne]. [<https://www.comaco.qc.ca/nos-documents>].
- Cardoso, Brenda et al. 2021. « Causal Impacts of Epidemics and Pandemics on Food Supply Chains: A Systematic Review ». *Sustainability* 13(17): 9799.
- Colpron, Suzanne. 2023. « Demandeurs d’asile. Le milieu communautaire crie à l’aide ». *La Presse*. [En ligne]. [<https://www.lapresse.ca/actualites/2023-01-24/demandeurs-d-asile/le-milieu-communautaire-crie-a-l-aide.php>].
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). 2021. *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). [En ligne]. [https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs2021/GSF/NF445_CFS_GSF_2021_Clean_fr.pdf].
- Direction de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2008. *Cadre de référence pour le soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012*. [En ligne]. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/978-2-89494-718-0.pdf].
- Direction de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2013. *Une ville et des quartiers qui favorisent l’accès aux aliments santé et leur consommation. Programme de soutien aux initiatives locales 2013-2018 – Cadre de référence*. [En ligne]. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Saine_alimentation/Cadredereference_2013-03.pdf].
- Direction de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. 2013. « Étude sur l’accès aux aliments santé à Montréal. Six ans après la première étude, mêmes disparités? » [En ligne]. [<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/publications/publication-description/publication/etude-sur-lacces-aux-aliments-sante-a-montreal-six-ans-apres-la-premiere-etude-memes-disparites-1/>].
- Direction de santé publique de l’Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Secteur Surveillance de l’état de santé à Montréal. 2012. « La santé des Montréalais : les maladies chroniques et leurs déterminants selon l’enquête TOPO 2012 ». [En ligne]. [http://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/978-2-89673-443-6.pdf].

- Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie du CIUSSS de la Montérégie-Centre. « Les déterminants de la sécurité alimentaire ». [En ligne]. [<http://www.santemonteregie.qc.ca/extranet-promotion-prevention>].
- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. 2017. *Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021*. [En ligne] [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Credits_regionaux/Cadre_de_gestion/Cadre_gestion_mesures_de_sante_publique_2017-2021.pdf]. 30 p.
- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. 2018. *Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021: cadre de référence de la mesure 1.2 de santé publique*. [En ligne] [<https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/publications/publication-description/publication/programme-de-soutien-a-lamelioration-de-lacces-aux-fruits-et-legumes-a-montreal-2018-2021-cadre-d/>]
- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. À paraître. *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2023-2025*.
- Dispensaire diététique de Montréal. 2022. *Rapport sur la mise à jour et le coût du Panier à provisions nutritif et économique*. Montréal: Dispensaire diététique de Montréal. [En ligne]. [<https://www.dispensaire.ca/publications/>].
- FAO. 2010. *Rapport Final. Symposium Scientifique International. Biodiversité et régimes alimentaires durables unis contre la faim*. Rome: FAO. [En ligne]. [<https://www.fao.org/ag/humannutrition/25916-0f23e974a12924600117086270a751f60.pdf>].
- FAO. 2022. « 2.1 Indicateurs de la sécurité alimentaire: dernières données en date et progrès vers l'élimination de la faim et la sécurité alimentaire ». *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022*. [En ligne]. [<https://www.fao.org/3/cc0639fr/online/sofi-2022/food-security-nutrition-indicators.html>] (25 janvier 2023).
- Gottlieb, Robert, et A. Joshi. 2013. *Food Justice*. Cambridge: The MIT Press. 304 p.
- Gouvernement du Canada. 2012. « Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM) ». *Gouvernement du Canada*. [En ligne]. [<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol/module-enquete-securite-alimentaire-menages-mesam-surveillance-aliments-nutrition-sante-canada.html>].
- HLPE. 2017. *Extraits du rapport Nutrition et systèmes alimentaires. Résumé et recommandations. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. Rome: Comité de la sécurité alimentaire mondiale. [En ligne]. [https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_S_and_R/HLPE_2017_Nutrition-and-food-systems_S_R-FR.pdf].

Institut de la statistique du Québec (ISQ). Non publié. « Compilation spéciale à partir de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2020, Statistique Canada. »

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2013. *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec*. Québec. Rapport de recherche. [En ligne]. [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1698_StratIndicSurvISSQc.pdf].

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2015. « Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique ». [En ligne] [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/2010_Referentiel_Valeurs_Analyse_Ethique.pdf]. 24 p.

McIntyre, L, et L Anderson. 2016. « Food insecurity ». In *Social determinants of health: Canadian perspectives*, éd. Dennis Raphael. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc, 294-320.

McIntyre, L, et K Rondeau. 2009. « Food insecurity in Canada ». In *Social determinants of health: Canadian perspectives*, éd. Dennis Raphael. Toronto: Canadian Scholars' Press Inc.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2008. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000883/>]

Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2015. *Programme national de santé publique – 2015-2025*. [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>]. 88 p.

Moisson Montréal. 2022. *Bilan-faim 2022*. Moisson Montréal. [En ligne]. [<https://www.moissonmontreal.org/document/bilan-faim-2022/>].

Raval, Amy, Terilyn Chen, et Parin Shah. 2019. *Mapping Resilience. A Blue Print for Thriving in the Face of Climate Disaster*. Asian Pacific Environmental Network (APEN).

Système alimentaire montréalais. « À propos ». *Système alimentaire montréalais*. [En ligne]. [<https://sam.montrealmetropoleensante.ca/index>].

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec

